Questionnaire à l’attention du Gouvernement :

mesures relatives aux entreprises et aux droits de l’homme

**Bienvenue et merci de répondre à ce questionnaire.**

**Ce questionnaire a pour objectif d’identifier les mesures prises par les gouvernements concernant les entreprises et les droits de l’Homme.**

**Les** [**Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme**](http://business-humanrights.org/fr/node/86208/principes-directeurs-des-nations-unies)**, approuvés par le** [**Conseil des droits de l’homme**](http://unterm.un.org/DGAACS/unterm.nsf/8fa942046ff7601c85256983007ca4d8/7a20b9153ecd73ed85256ffd0068e7d5?OpenDocument) **de l’ONU en juin 2011, reconnaissent l’obligation qui incombe aux Etats de protéger les droits de l’homme contre les violations commises par les entreprises, la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits de l’homme et la nécessité de permettre aux victimes d’avoir accès à des voies de recours. Les questions posées dans cette enquête portent sur la manière dont les gouvernements mettent en œuvre les Principes directeurs. Des outils d’orientation supplémentaires sont disponibles** [**ici**](http://business-humanrights.org/fr/node/86208/principes-directeurs-des-nations-unies/mise-en-%C5%93uvre-outils-et-exemples/mise-en-%C5%93uvre-par-les-gouvernements)**.**

**Le questionnaire doit être rempli par les représentants gouvernementaux qui connaissent les mesures prises par le gouvernement dans le domaine des entreprises et des droits de l’homme. Il est possible qu’un représentant gouvernemental coordonne la réponse du gouvernement, ou que plusieurs représentants gouvernementaux issus de services ou ministères différents remplissent le questionnaire sur la base de leurs connaissances.**

**Certaines questions portent sur les informations que votre gouvernement a peut-être fournies dans le** [**questionnaire**](http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Business/20140424-NAP_quesionnaire_FRE.doc) **du Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l’homme plus tôt cette année. Ces questions sont clairement marquées au cas où vous voudriez utiliser vos réponses précédentes dans ce questionnaire.**

**L’enquête en ligne est disponible** [**ici**](https://qtrial2014.az1.qualtrics.com/SE/?SID=SV_8pHZ3vjdP2hmomx) **en français.**

**Merci de bien vouloir remplir le questionnaire avant le 31 octobre 2014. Si vous avez des questions, n’hésitez pas à écrire à l’adresse suivante :** **horvath@business-humanrights.org****.**

## ****Pays**** : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## ****Service/Ministère du sondé**** : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## ****Nom du sondé :**** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## Veuillez noter que ces informations demeureront strictement confidentielles.

## ****Courriel ou numéro de téléphone :**** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## Veuillez noter que ces informations demeureront strictement confidentielles.

1. **Votre gouvernement a-t-il pris des initiatives visant à réduire les incidences négatives des entreprises sur les droits de l’homme qui, selon vous, ont été couronnées de succès ? Veuillez citer un ou plusieurs exemples.**

*Veuillez préciser si ces initiatives font référence à des normes internationales en matière de droits de l’homme et si elles ont été entreprises en concertation avec les acteurs concernés.*

1. **Quel est ou quels sont le(s) service(s) qui a/ont une responsabilité importante en ce qui concerne les entreprises et les droits de l’homme au sein de votre gouvernement ?**

*Si plusieurs services sont concernés, veuillez préciser la manière dont votre gouvernement assure la cohérence entre eux.*

1. **Votre gouvernement a-t-il mis en œuvre de nouvelles initiatives relatives aux entreprises et aux droits de l’homme ou renforcé les initiatives existantes depuis l’approbation des Principes directeurs de l’ONU en juin 2011 ?**
* **Oui (Veuillez passer à la question 3.1)**
* **Non (Veuillez passer à la question 4)**

|  |
| --- |
| **3.1 Vous trouverez ci-dessous les domaines relatifs aux droits de l’homme sur lesquels les entreprises peuvent avoir une incidence. Veuillez indiquer les 5 domaines prioritaires en faveur desquels votre gouvernement a pris des mesures depuis juin 2011.**  |

Types d’incidence des entreprises :

La santé (y compris la salubrité de l’environnement, la santé et la sécurité au travail)

Le travail forcé et la traite d’êtres humains

La discrimination

Le harcèlement sexuel

Les autres droits fondamentaux au travail (y compris la liberté syndicale et des droits syndicaux)

Les droits fonciers et les déplacements de populations

L’accès à l’eau

Le logement

La liberté d’expression et le droit au respect de la vie privée

Les activités dans les zones de conflit

Les violations liées à la sécurité des activités de l’entreprise (par exemple : la torture et autres mauvais traitements)

L’évasion fiscale

Les droits des femmes

Les enfants, y compris le travail des enfants

Les populations autochtones et/ou les minorités raciales & ethniques

Les travailleurs migrants

Autre \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (veuillez préciser)

|  |
| --- |
| * 1. **Pour un ou plusieurs des domaines choisis ci-dessus, veuillez citer cinq exemples de mesures prises par votre gouvernement.**
 |

*Veuillez préciser si ces initiatives font référence à des normes internationales en matière de droits de l’homme et si elles ont été entreprises en concertation avec les acteurs concernés.*

Dans votre réponse, vous pouvez faire référence aux types de mesures suivants[[1]](#footnote-1) :

* Législatives ou constitutionnelles
* Réglementaires
* Judiciaires
* Répressives
* Relatives à la passation de marchés publics
* Relatives aux finances publiques, telles que les organismes de crédit à l’exportation et autres prêts ou garanties accordés par le gouvernement
* Les obligations de rapports de performance des entreprises en matière de droits de l’homme
* Les autorisations environnementales et sociales, notamment les études d’impact obligatoires
* Les mesures relatives aux entreprises publiques
* Les traités commerciaux et d’investissement
* Les directives et les mesures d’incitation

Pour obtenir des exemples de mesures gouvernementales relatives à la diligence raisonnable en matière de droits de l’homme, cliquez [ici](http://hrdd.accountabilityroundtable.org/sites/default/files/Human%20Rights%20Due%20Diligence%20-Examples-.pdf).

|  |
| --- |
| **Exemples de mesures relatives au domaine n°1 (voir question 3 ci-dessus)** |

|  |
| --- |
| **Exemples de mesures relatives au domaine n°2 (voir question 3 ci-dessus)** |

|  |
| --- |
| **Exemples de mesures relatives au domaine n°3 (voir question 3 ci-dessus)** |

|  |
| --- |
| **Exemples de mesures relatives au domaine n°4 (voir question 3 ci-dessus)** |

|  |
| --- |
| **Exemples de mesures relatives au domaine n°5 (voir question 3 ci-dessus)** |

1. **Votre gouvernement a-t-il adopté un Plan d’action national relatif aux entreprises et aux droits de l’homme comme le préconisent le Conseil des droits de l’homme et le Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l’homme de l’ONU, ou le fera-t-il à l’avenir ? [[2]](#footnote-2)**

*Veuillez indiquer un calendrier d’exécution, si l’adoption d’un Plan d’action national est prévue. Veuillez également indiquer le Plan d’action national de votre gouvernement en matière de responsabilité sociale des entreprises, de développement ou de droits de l’homme, si des articles sur les entreprises et les droits de l’homme y sont inclus.*

**4.1 Si votre gouvernement a adopté ou compte adopter un Plan d’action national, veuillez indiquer si ce dernier fait référence aux normes internationales en matière de droits de l’Homme et s’il a été élaboré en concertation avec les acteurs concernés.**

1. **Accès à des voies de recours**

*Dans vos réponses aux questions ci-dessous, veuillez indiquer si ces initiatives font référence aux normes internationales en matière de droits de l’homme et si elles ont été entreprises en concertation avec les acteurs concernés et des spécialistes, notamment des avocats.*

**5.1 Quelles sont les mesures qui ont été prises pour élaborer de nouvelles voies de recours judiciaires ou administratives ou pour réduire les obstacles en matière d’accès aux voies de recours pour les victimes ? [[3]](#footnote-3)**

*Les obstacles rencontrés peuvent inclure le coût élevé des actions en justice, le manque d’avocats et d’autres ressources juridiques, telles que l’assistance juridique d’ONG ou des obstacles juridiques tels que des doctrines qui ne permettent pas aux victimes d’engager des poursuites relatives aux droits de l’homme contre les entreprises.*

*Les mesures prises peuvent permettre de fournir une assistance juridique, d’autoriser les actions de groupe et d’améliorer les ressources des personnes souhaitant intenter une action en justice.*

*Les recours administratifs peuvent inclure les décisions prises par les juridictions compétentes en droit du travail ou d’autres règles ayant force de loi.*

**5.2 Quelles sont les mesures qui ont été prises pour élaborer des voies de recours non judiciaires, améliorer les mécanismes existants et réduire les obstacles rencontrés par les victimes ? [[4]](#footnote-4)**

*Les voies de recours non judiciaires peuvent inclure les Points de contact nationaux de l’OCDE, les bureaux spécifiques à l’industrie chargés du traitement des plaintes, ou les initiatives multipartites impliquant le gouvernement.*

**5.3 Pour les entreprises dont le siège social ou les filiales se trouvent dans votre pays, le gouvernement a-t-il pris des mesures en vue de renforcer leur responsabilité en matière d’incidences sur les droits de l’homme à l’étranger ?[[5]](#footnote-5)**

*Si les entreprises dont le siège social se trouve dans votre pays n’ont pas une activité importante à l’étranger, veuillez indiquer que cette question est sans objet.*

1. **Veuillez indiquer dans quelle mesure les facteurs ci-dessous entravent les capacités de votre gouvernement à adopter des mesures relatives aux entreprises et aux droits de l’homme.**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Facteur** | **Facteur très important** | **Facteur important** | **Facteur peu important** |  **Pas un facteur** |
| Insuffisance de ressources pour l’application, le suivi et les poursuites judiciaires |  |  |  |  |
| Opposition ou absence de consensus au sein du gouvernement |  |  |  |  |
| Opposition des groupements d’intérêt économique ou des associations professionnelles |  |  |  |  |
| Autre opposition par des personnes ou des groupes influents extérieurs au gouvernement |  |  |  |  |
| Limites politiques imposées par des gouvernements étrangers ou des institutions multilatérales |  |  |  |  |
| Préoccupations relatives à l’effet dissuasif sur les investissements étrangers |  |  |  |  |
| Manque de compréhension ou d’information sur les questions relatives aux entreprises et aux droits de l’homme au sein du gouvernement |  |  |  |  |
| Problèmes de coordination entre les services du gouvernement |  |  |  |  |
| Autre : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |  |  |  |  |

* 1. **Le cas échéant, quelle forme de soutien aiderait au mieux votre gouvernement à mettre en place des mesures visant à améliorer les incidences des entreprises sur les droits de l’homme ?**

*Les formes de soutien peuvent inclure le renforcement des capacités, des formations, une assistance technique, le partage de connaissances et l’apprentissage coopératif avec des pays dans la même situation.*

1. **N’hésitez pas à nous faire part de tout autre commentaire, y compris des idées de collaboration future et d’apprentissage partagé pour des améliorations dans le domaine des entreprises et des droits de l’homme.**

**Merci d’avoir rempli ce questionnaire.**

Si vous avez des questions, veuillez écrire à l’adresse suivante : horvath@business-humanrights.org.

**Ressources supplémentaires :**

[Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme](http://business-humanrights.org/en/un-guiding-principles/text-of-the-un-guiding-principles)

[Groupe de travail des Nations Unies au sujet des entreprises et des droits de l'homme](http://www.ohchr.org/EN/Issues/Business/Pages/NationalActionPlans.aspx)

[Working Paper: Steps expected of states under UN Guiding Principles](http://business-humanrights.org/en/danish-institute-for-human-rights-explains-actions-expected-of-states-under-un-guiding-principles)

*Par Stéphanie Lagoutte, Institut danois des droits de l’homme*

[Rapport: La Diligence raisonnable en matière de Droits Humains - Le Rôle des Etats](http://business-humanrights.org/sites/default/files/media/documents/la-diligence-raisonnabl-_en-matiere-de-droits-humains-role-des-etats.pdf)
*Par le Professeur Olivier De Schutter; le Professeur Anita Ramasastry; Mark B.Taylor; Robert C.Thompson*

[Toolkit: National Action Plans on Business and Human Rights](http://business-humanrights.org/sites/default/files/documents/DIHR%20-%20ICAR%20National%20Action%20Plans%20%28NAPs%29%20Report.pdf)

*Par la Table ronde internationale sur la responsabilité des entreprises & l’Institut danois desDdoits de l’homme*

*Pour plus d’outils et de directives, cliquez* [*ici*](http://business-humanrights.org/en/un-guiding-principles/implementation-tools-examples/implementation-by-governments)*.*

1. *Vous pouvez utiliser les réponses aux questions 8a (Directives), 8-12 (Rapports de performance), 14-15 (Passation de marchés publics), 16 (Entreprises publiques), 17 (Finances publiques), 20 (Autorisations environnementales et sociales), 21-23 (Investissements et commerce) de l’enquête du Groupe de travail de l’ONU sur les entreprises et les droits de l’homme.* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Vous pouvez utiliser les réponses aux questions 5 et 25 de l’enquête du Groupe de travail de l’ONU sur les entreprises et les droits de l’homme.* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Vous pouvez utiliser les réponses à la question 29 de l’enquête du Groupe de travail de l’ONU sur les entreprises et les droits de l’homme.* [↑](#footnote-ref-3)
4. *Vous pouvez utiliser les réponses aux questions 30-32 de l’enquête du Groupe de travail de l’ONU sur les entreprises et les droits de l’homme.* [↑](#footnote-ref-4)
5. *Vous pouvez utiliser les réponses aux questions 18-19 et 28 de l’enquête du Groupe de travail de l’ONU sur les entreprises et les droits de l’homme.* [↑](#footnote-ref-5)